

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Sécurité, Prévention de la Délinquance, et de la Radicalisation
Service Prévention de la Délinquance, et de la Radicalisation
0413313371

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. MAURICE REY**

**OBJET : Convention avec l'UGAP
portant sur les prestations de gardiennage du site des Archives et Bibliothèque
Départementales des Bouches du Rhône.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis le 6 juillet 2018, le gardiennage du site des Archives et Bibliothèque Départementales sis 18-20 rue Mirès, 13003 Marseille, est assuré par l'Union des Groupements d'Achats Publics UGAP dans le cadre d'une convention de deux ans d'un montant annuel HT du dispositif de base estimé à 509 434,17 €HT.

Les prestations consistent à assurer la protection des personnes et des biens 24h/24h, 7 jours sur 7, sous forme d'un dispositif de base et de prestations ponctuelles.

Cette convention arrivant à terme le 30 juin 2020, et son exécution ayant donné satisfaction, il est proposé une reconduction de celle-ci selon les mêmes clauses et pour une durée de 24 mois.

Le montant minimum annuel HT du dispositif de base est estimé à 506 838,45 € soit 608 206,14 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL